



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

**DSDEN 31**

N° : DA-D-104

Affaire suivie par :

Mathieu SIEYE

Directeur académique

Tél : 05 36 25 75 92

Mél : assistant.da@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch

31400 TOULOUSE

Toulouse, le 23 mars 2022

Mesdames, messieurs les directeurs,  
Mesdames, messieurs les enseignants,

**Objet : Organisation du travail des ATSEM dans la ville de Toulouse**

L'organisation du temps de travail des ATSEM est une responsabilité de la collectivité territoriale et l'Education nationale n'a, en la matière, aucune prérogative particulière.

La municipalité de Toulouse maintient, avec la nouvelle organisation du temps de travail de ses agents, la mise à disposition d'une ATSEM par classe de maternelle (hors GS dédoublée) tout au long de la journée, sans diminution du temps de présence par rapport à la quotité actuelle.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que les courriers transmis aux familles dans les cahiers de liaison doivent rester centrés sur le fonctionnement de l'école et respecter la plus parfaite neutralité. Ainsi en cas de grève, si le directeur doit prévenir les familles des conséquences prévisibles de la grève, il doit également s'abstenir, en tant que fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, de tout commentaire.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte les recommandations énoncées ci-dessus.

En vous remerciant pour votre engagement au service de la réussite de nos élèves,

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, mes sincères salutations.

Mathieu Sieye